



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF MOBILITES DI D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE POUR UNE ACTIVITE D'ENTREPOSAGE DE MATERIELS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière, dont les bureaux sont sis 10 rue Camille Moke à La Plaine Saint Denis (93200), représentée par son Cheffe du Département Gestion et Optimisation Immobilière Immobilier, Madame Pascale BRENIER MARIE dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Mobilités et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Mobilités.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management - Vanessa THOMAS E-mail : vanessa.thomas@nexity.fr. Adresse : Nexity Property Management - Services immobiliers aux Entreprises - Vanessa THOMAS, 10-12 rue Marc Bloch, 92110 CLICHY LA GARENNE.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la commercialisation d'un terrain nu d'une surface totale de **1 700 m²**, situé **boulevard Jules Guesde à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)**, en vue d'y exercer une activité **d'entreposage de matériels et matériaux de construction**.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Mobilités a décidé d'attribuer la convention d'occupation à :

La société SILMAT dont le siège est sis 9 rue des Artisans à NOISY-LE-GRAND (93160).

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr